

La France espère gagner 1 Mkm² de souveraineté maritime

La France s'est lancée dans une course contre la montre pour déposer et justifier auprès de l'Onu, avant le 13 mai 2009, ses demandes d'extension du plateau continental au-delà de sa zone économique exclusive (ZEE) des 200 milles marins, un gain de souveraineté maritime et de richesses potentielles sur près de 1 M km².

Pour obtenir gain de cause, la France, comme les autres états côtiers signataires de la convention des Nations unies sur le droit de la mer, "doit apporter la preuve, études scientifiques à l'appui, que l'extension revendiquée constitue un prolongement naturel du plateau continental, avant les grands fonds, dans les limites maximales de 350 milles", a expliqué à l'AFP Walter Roest, responsable des études préliminaires pour l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer).

Pour cela, la France a lancé d'importantes missions scientifiques et des démarches diplomatiques coordonnées dans le cadre d'un programme interministeriel baptisé Extraplac (extension raisonnée du plateau continental), mis en place en 2002 et piloté par le secrétariat général de la mer. Les experts ont notamment cartographié les fonds marins et analysé les roches. Une première demande d'extension a déjà été

déposée, en 2006, auprès de la commission des limites du plateau continental (CLPC) de l'Onu pour le golfe de Gascogne et la mer Celtique, conjointement avec l'Irlande, la Grande-Bretagne et l'Espagne. "Le dossier prend plus de temps que prévu pour aboutir", la CLPC ayant demandé des éclaircissements, selon M. Roest.

En 2007 ont suivi les dossiers de la Guyane et, après accord spécifique avec l'Australie, de la Nouvelle-Calédonie. Une coopération a été engagée avec l'Afrique du Sud en vue d'une demande conjointe d'extension dans la zone de l'archipel français de Crozet et des îles sud-africaines de Marion et Prince Edwards. Le dossier des îles Kerguelen est en préparation alors que la question de la Terre Adélie est "abordée avec prudence", selon le ministère des Affaires étrangères, compte tenu des dispositions du traité sur l'Antarctique du 1^{er} décembre 1959 qui place le territoire en dehors d'une souveraineté nationale.

Avec près de 11 M km², la France dispose du second domaine maritime mondial derrière celui des Etats-Unis, avec en ligne de mire la mise en valeur de ressources naturelles supposées encore inexploitées, comme le pétrole et gaz, les gisements miniers et les biotechno-

logies marines. En revanche la pêche est exclue.

Les ressources des zones d'extension "ne sont généralement pas valorisables à court terme car elles se situent par des profondeurs assez élevées, peu ou pas encore accessibles aux technologies actuelles. Elles peuvent l'être par contre à moyen terme ou à long terme", estime-t-on à Extraplac.

Une cinquantaine d'Etats sont susceptibles de déposer des demandes. La CLPC n'avant pas vocation à régler les conflits entre Etats, les propositions d'extension doivent faire l'objet d'accords préalables en cas de connexion avec d'autres pays, comme pour la zone de Saint-Pierre-et-Miquelon enclavée dans la ZEE canadienne.

La maîtrise scientifique et technique du programme a été confiée à l'Ifremer, en collaboration avec le Service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM), l'Institut français du pétrole (IFP) et l'Institut polaire Paul-Emile Victor (Ipev). Soit "l'équivalent d'une dizaine de personnes à temps plein, sans compter les effectifs nécessaires aux 14 campagnes à la mer de plusieurs semaines", résume M. Roest [Avec Frédéric Gaulier, AFP]

une ville de la ruée vers l'or. La plus grosse tanzanite au monde avait été découverte en août 2005 à Mirerani, une pierre précieuse d'environ 3 kg, selon la société minière à l'origine de cette trouvaille.